



A AGRAPHER A VOTRE DOSSIER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES

IMPORTANT !!!
A LIRE IMPERATIVEMENT
AVANT DE RENVOYER VOTRE DOSSIER

*Afin d'instruire facilement votre dossier, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier si vous avez fourni toutes les pièces justificatives **en cochant les rubriques** qui constituent votre inscription afin d'éviter un oubli et un retour immédiat de votre dossier !!!*

- **Photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport en cours de validité)**
- Fournir **2 photographies d'identités** identiques en couleur **Norme spéciale photo identité (format 35*45) agréées (disponible dans un photomaton) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS** avec le nom et prénom d'indiqué au verso des photos **Aucune photo faite par un ordinateur ou un appareil photo numérique ne sera pris en compte, ni photo scolaire. Ne sortez pas vos vieilles photos de carte d'identité ou passeport datant de + de 6mois qui seront systématiquement refusées !!!!!**
- Remplir au verso le **Certificat médical** attestant que le candidat n'est pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 (**signature et cachet du médecin**)
- Certificat ou attestation relatifs aux obligations du service national (voir les conditions sur le dossier CERFA rouge selon votre âge)
Attention : **Moins de 16 ans ou plus de 25 ans : Aucun justificatif n'est à fournir.**
- Le dossier d'inscription doit être signé. **La signature « du candidat » est obligatoire dans le cadre réglementaire (sans déborder du cadre)**

2 Règlements obligatoires:

Règlement 1 (en ligne) lors de la préinscription sur le site pour le passage à l'examen (OFB)

- **46 euros pour les majeurs ou de 31 euros (pour les mineurs),**
Attention une fois le paiement effectué en ligne, si désistement ou absence aux formations et examens, vous ne serez pas remboursé par l'OFB.

Règlement 2 (en chèque) pour l'accès à la formation à la Fédération Départementale des Chasseurs lors de l'envoi du dossier

- **Pour les candidats domiciliés dans le 27** : Un chèque bancaire ou postal de **20 euros** (coût de formation) **à l'ordre de la FDCE.**
- **Pour les candidats domiciliés hors 27** : Un chèque bancaire ou postal de **200 euros** (coût de formation) **à l'ordre de la FDCE. (Nouveau tarif en vigueur à compter du 15 septembre)**

Si vous souhaitez intégrer une session en particulier sur l'année, vous pouvez le notifier sur le Cerfa et envoyer votre dossier le plus tôt possible. En cas de délai trop court, ou de session déjà complète, nous l'intégrons automatiquement sur la session suivante. Ne vous y prenez pas au dernier moment !!! .

N'oubliez pas que ce n'est qu'un souhait prévisionnel de session et qu'en aucun cas ce n'est un souhait acquis automatiquement ! Nous avons parfois des impératifs ou imprévus à gérer qui nous conduisent à modifier les sessions et le nombre de candidats.

Nous faisons le maximum dans tous les cas pour satisfaire au mieux.

Les absences des candidats non justifiées ou excuses diverses, nous obligent régulièrement à des modifications sur les séances de formation qui peuvent malheureusement pénaliser certains d'entre vous indirectement.

Merci à l'avance,

Le responsable de la formation permis de chasser

Tony Caillaud

Dossier a envoyé à cette adresse :

*Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure
Rue de Melleville
27930 Angerville la campagne*